

VULNÉRABILITÉ HANDICAP

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES



Les professionnels travaillant dans le champ du handicap sont confrontés aux conséquences du vieillissement des personnes accueillies.

L'avancée en âge exacerbe les difficultés préexistantes.

Les pathologies du vieillissement viennent se surajouter au handicap.

Il est alors nécessaire d'ajuster les accompagnements proposés afin de prendre en compte ces nouvelles

réalités et ainsi répondre à l'évolution des besoins des personnes

La formation permettra aux professionnels de distinguer les premiers signes de vieillissement et de les différencier des troubles liés aux handicaps, d'adapter les accompagnements proposés, dans une dynamique de travail interdisciplinaire et partenarial (famille, professionnels de la santé, réseaux...).



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

- Le cadre juridique : la loi du 11 février 2005, la loi du 29 décembre 2015
- Processus du vieillissement normal et pathologique de la personne en situation de handicap
- Apprentissage de l'utilisation des différents outils de dépistage des pathologies et de la fragilité pour la personne en situation de handicap
- Les besoins particuliers des personnes handicapées vieillissantes
- Les modes d'accompagnement adaptés et la prise en compte des aidants

...



**Durée
indicative
2 à 3 jours**



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Le parcours de santé de la personne vulnérable **p.22**
- Accompagner la personne jusqu'à la fin de vie **p.54**
- La maladie d'Alzheimer chez les personnes handicapées vieillissantes
- Droit au répit et accueil temporaire